

Dominique Giabiconi

## Les mariages mixtes franco-polonais Contours et enjeux

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Dominique Giabiconi, « Les mariages mixtes franco-polonais », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 21 - n°1 | 2005, mis en ligne le 10 septembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/2338> ; DOI : 10.4000/remi.2338

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/2338>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Dominique Giabiconi

# Les mariages mixtes franco-polonais

## Contours et enjeux

Pagination de l'édition papier : p. 259-273

- 1 Depuis la chute du mur de Berlin, de profonds changements ont affecté les migrations en provenance des PECO et d'Europe de l'Est. Un nouveau contexte migratoire s'est progressivement mis en place, défini par l'ouverture des frontières hermétiques de l'ancien bloc socialiste (libre accès aux passeports), la suppression dans la plupart des États d'Europe de l'Ouest des visas de court séjour pour la totalité des PECO (8 avril 1991 pour les Polonais) et la plus grande accessibilité (notamment en termes de coût) des moyens de transports internationaux (Morokvasic, 2003a ; Okolski, 1991). Les migrants originaires de cette partie de l'Europe représentaient 2,3 % des 3,3 millions d'étrangers établis en France en 1999 (INSEE, 2002). Les Polonais constituent, parmi ces nouveaux flux, la nationalité la plus représentée, avec, en 1999, 33 925 individus (soit 1 % de la population étrangère et 63 % des ressortissants des PECO) ; 8 290 Polonais se sont vus délivrer un titre de séjour en 2002 (dont 3 281 pour la première fois) (HCI, 2003). La France cependant n'est pas une destination privilégiée pour ces nouveaux mouvements migratoires, elle ne constitue, en comparaison avec l'Allemagne ou l'Autriche, qu'un choix de second ordre. Dans ce texte, nous proposons d'examiner l'articulation existant entre certains courants migratoires féminins polonais et des pratiques matrimoniales laissant une large place aux unions binationales. Les mariages mixtes<sup>1</sup> contractés en France par les ressortissants polonais impliquent en effet essentiellement des femmes étrangères et des hommes français. Le mariage est en France pour certaines Polonaises un point nodal de trajectoires migratoires typiquement féminines<sup>2</sup>.

## Caractérisation des nouveaux flux migratoires polonais

- 2 Les nouvelles migrations polonaises se caractérisent par leur dimension largement féminine — en 2002 près de 60 % des ressortissants polonais ayant obtenu un premier titre de séjour en France étaient des femmes — et individuelle (dans le sens où le regroupement familial est rare). Elles présentent également une très grande diversité relativement à l'âge, aux catégories sociales d'appartenance ou aux motivations des acteurs (Tinguy et Wihtol de Wenden, 1993). Le travailleur hautement qualifié, le saisonnier employé agricole, le maçon clandestin, l'étudiant ou la jeune fille au pair sont autant de visages que peuvent revêtir les migrants de ces nouveaux flux.

## Des migrations majoritairement temporaires

- 3 Contrairement à ce qui prévalait au cours des années 1980, les dispositions légales actuelles relatives au droit du séjour favorisent des migrations sans établissement durable. Aujourd'hui, la majorité des entrées légales de Polonais en France se fait à la faveur d'un statut temporaire, c'est-à-dire d'un titre de séjour d'une validité inférieure ou égale à un an et non automatiquement renouvelable<sup>3</sup> (ce fut le cas de plus de 92 % de ceux qui ont obtenu pour la première fois un titre de séjour en 2002). Cette prépondérance des titres temporaires est caractéristique des migrations polonaises. En effet, si les Polonais ne représentent en 2002 que 0,3 % de l'ensemble des entrées d'étrangers avec un titre de séjour d'une validité supérieure à un an (15,2 % des entrées des PECO), ils constituent près de 2,5 % des migrants titulaires de titres temporaires (31,5 % de l'ensemble des entrées des PECO).
- 4 Les flux en provenance de Pologne sont d'une intensité constante depuis 1990, cependant leur composition selon le titre de séjour obtenu a fortement varié au cours de la période 1990-2004. Au début des années 1990, les titres de séjour pour raisons professionnelles constituaient la catégorie la plus nombreuse suivie par le regroupement familial. Les migrations professionnelles connaissent une forte baisse à partir de 1992<sup>4</sup> et les migrations

pour motif familial tendent elles aussi à diminuer progressivement. Par contre, la catégorie « étudiant-stagiaire » augmente de façon sensible, et depuis 1995, elle est, tous types de titres de séjour confondus, devenue la plus importante. Elle totalise en 2002 près de la moitié des entrées<sup>5</sup>, les titres de séjours professionnels (essentiellement temporaires) arrivent, pour leur part, en seconde position.

- 5 Cependant, parallèlement à ces mouvements, n'ayant pas vocation (du point de vue de la politique migratoire française) à permettre un établissement durable, se développent des mobilités qui trouvent leur aboutissement dans une installation pérenne sur le territoire. Celle-ci ne peut, comme pour d'autres flux, s'appuyer sur des migrations de travail ou le regroupement familial, en effet les entrées faites sous ces motifs sont numériquement faibles et ne peuvent, de plus, constituer un facteur d'appel (Tinguy et Wihtol de Weden, 1993). L'installation pérenne procède d'un autre mécanisme : le mariage, dans un contexte de limitation des possibilités d'installation durable, constitue un canal important d'établissement.

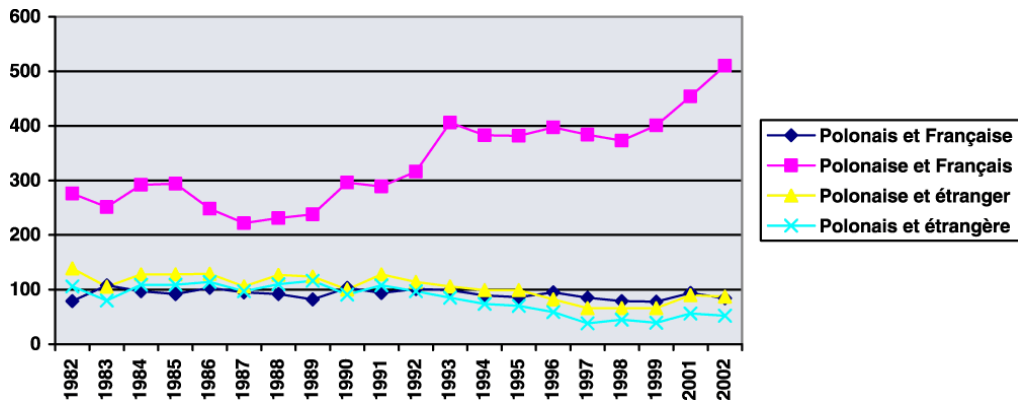
### Mariages franco-polonais... mariages de Polonaises

- 6 En 2002, les mariages binationaux (toutes nationalités confondues) représentaient 8,7 % de l'ensemble des mariages contractés en France. Dans ces unions, l'époux est étranger dans 57,6 % des cas (INSEE, 2003). Or, les femmes polonaises sont surreprésentées dans les unions franco-polonaises, elles y représentent depuis plus d'une décennie entre 75 % et 80 % des conjoints étrangers. Les Polonaises constituaient en 2002 avec 510 mariages, 3 % des conjoints d'unions franco-étrangères impliquant des épouses étrangères et des époux français. Les Algériennes sont dans ce type d'unions la nationalité la plus représentée avec 11,8 % des unions franco-étrangères impliquant des épouses étrangères. Les couples d'époux polonais et de Françaises ne représentaient, pour leur part, que 0,47 % des unions d'hommes étrangers et de femmes françaises. Notons que les flux migratoires en provenance des PECO et des États issus de l'ex-URSS partagent avec le courant migratoire polonais deux caractéristiques : ils sont féminisés, et présentent en leur sein des mariages mixtes impliquant en majorité des femmes de ces nationalités. Ces deux éléments distinguent ces flux de ceux, provenant d'autres zones géographiques (Maghreb, Afrique subsaharienne, Europe du Sud).

**Tableau 1 : Répartition en pourcentage selon le sexe et la nationalité des mariages**

Nationalités	Époux français	Épouse française
Polonaise	85,9	14,1
Portugaise	32,7	67,3
Algérienne	28,5	71,5
Sénégalaise	38,3	61,7
Russe	95	5
Bulgare	75,9	24,1
Hongroise	83,3	16,7
Balte (Estonie, Lettonie, Lituanie)	89,1	10,9
Toutes nationalités	42,4	57,6

- 7 La permanence de ces mariages binationaux impliquant des Polonais, plus ou moins nombreux durant les 80 dernières années (de la première vague migratoire de l'entre-deux-guerres aux flux les plus récents), témoigne de la présence variable en intensité, mais continue des Polonais en France. Pendant l'entre-deux-guerres, la présence polonaise massive implique de nombreuses unions essentiellement entre ressortissants polonais (Tribalat et Munoz-Perez, 1984). Le nombre d'unions franco-polonaises décroît régulièrement jusqu'en 1990, l'apparition à cette époque d'un nouveau contexte migratoire induit une augmentation de ce type de mariages.

**Graphique 1 : Mariages impliquant des Polonais 1980-2002**

8 À partir de 1989, le nombre de mariages impliquant des Polonaises et des Français augmente progressivement tandis que ceux, concernant des hommes polonais, connaissent une évolution inverse. Les unions entre Polonais et étrangers<sup>6</sup> tendent également à baisser en nombre et à s'effondrer en termes de proportions. Comme nous avons pu le vérifier lors de notre enquête basée sur l'exploitation des registres d'État civil à Paris et à Marseille (voir ci-dessous), ces unions entre étrangers impliquent essentiellement des conjoints polonais. Le nouveau contexte migratoire des années 1990 a induit le développement de formes migratoires nouvelles pour lesquelles l'établissement durable n'est plus le trait dominant. Ces hommes et ces femmes sont impliqués dans des migrations, à vocation professionnelle, souvent temporaires ou de « va-et-vient ». Pour ces personnes, le mariage, et l'installation pérenne qui lui est liée, représenterait une rupture dans la logique sous-tendant l'économie générale de leur dynamique migratoire. L'augmentation du nombre de mariages de Polonaises (de 276 unions mixtes en 1982 à 510 en 2002) résulte, pour sa part, avant tout de trajectoires migratoires spécifiquement féminines et plus favorables à l'établissement durable. Comme nous le verrons plus loin, ces migrations concernent souvent des jeunes femmes entrées en France en qualité de jeune fille au pair ou d'étudiante.

### Méthodologie d'enquête et présentation du terrain

9 Les analyses présentées ici sont issues d'une enquête menée sur les actes de mariages d'État civil parisiens et marseillais<sup>7</sup> ainsi que d'une série d'entretiens semi-directifs<sup>8</sup>. Le phénomène migratoire et matrimonial qui nous intéresse est essentiellement urbain, les grandes agglomérations sont en effet les principales zones de destination de ces populations. Cependant, le fait de n'avoir mené notre investigation que sur deux villes peut constituer un biais, chaque ville ayant des spécificités en termes de composition sociale ou démographique. Malgré tout, l'étude des comportements de notre population dans deux villes aussi différentes que Paris et Marseille a pu mettre en évidence, au-delà de certaines particularités, des constantes fortes.

10 Les actes d'État civil mentionnent l'âge des conjoints, leur lieu de naissance et de résidence ainsi que celui de leurs ascendants. De même, les qualités<sup>9</sup> des époux et de leurs parents sont spécifiées ainsi que la situation matrimoniale des personnes contractant le mariage (célibataires, veuves ou divorcées). L'acte de mariage tel qu'on peut le consulter dans les registres d'État civil ne porte pas mention de la nationalité des individus, il a donc été nécessaire de procéder à certaines conjectures pour déterminer si ceux-ci étaient dans une situation de migration. Nous avons supposé que si la personne considérée est née en Pologne, si ses parents sont domiciliés dans ce pays et que leur patronyme était de consonance polonaise, celle-ci pouvait être considérée comme polonaise. Les données produites à partir de notre enquête font référence à des personnes immigrées polonaises et des personnes n'étant pas polonaises. La quasi-totalité des conjoints non polonais de Polonais est née en France, ce qui permet de supposer que ceux-ci sont, dans une très large majorité, français. Nous utiliserons ici la formulation couple Polonais/non Polonais pour désigner les unions binationales. Les données démographiques et sociales recueillies ne constituent que l'état figé à un moment donné d'une situation, un relevé d'indicateurs, il nous a semblé nécessaire de travailler en

retour au moyen d'entretiens sur les trajectoires biographiques des acteurs afin d'apprécier la place du mariage dans les différents parcours.

- 11 Les ressortissants polonais se mariant en France à des compatriotes ou à des Français présentent des profils diversifiés. L'étude de ces mariages permet d'interroger la façon dont s'articulent, dans des trajectoires biographiques féminines, migration et nuptialité et de construire ainsi une typologie de ces unions. L'étude de données issues de l'État civil constitue un moyen d'analyser les dynamiques conjugales de ces unions tant en termes d'indicateurs démographiques (âges des époux, région de naissance...) que selon le principe de l'homogamie sociale. Ces informations sont traitées en référence au cadre que constitue le processus migratoire dans lequel elles s'inscrivent.

## Les différents types de mariages impliquant des polonais en France

- 12 Les mariages impliquant des Polonais se répartissent selon plusieurs types ; à chacun d'entre eux correspondent des dynamiques migratoires et biographiques particulières. Les buts et représentations en fonction desquels les acteurs pensent et organisent leur présence en France, leur situation matrimoniale, leur âge, leur catégorie sociale sont des éléments permettant de définir des types. Nous distinguerons trois grands types d'épouses polonaises, l'un composé de femmes contractant des mariages avec des compatriotes et deux autres rassemblant celles qui épousent un non Polonais.

### Pratiques matrimoniales « mixtes » et « intra-polonaises » à Paris et Marseille<sup>10</sup>

- 13 Comme au niveau national, dans les enquêtes réalisées à Marseille et à Paris, les conjoints polonais de couples binationaux sont essentiellement féminins (85 % des cas). Cependant la comparaison de nos données avec celles des statistiques nationales met en évidence certains écarts importants. En effet, le taux élevé de mariages entre Polonais dans notre enquête (plus de 21 % des unions), contraste avec ce qui prévaut au niveau national où ceux-ci représentent moins de 7,5 % (en 2002) des mariages.

**Tableau 2 : Mariages mixtes et mariages entre étrangers (État-civil parisien et marseillais)**

	Conjoint polonais	Époux non polonais	Épouse non polonaise
Conjoint immigré de nationalité polonaise (Paris)	101 (21,2 %)	322 (67,5 %)	54 (11,3 %)
Conjoint immigré de nationalité polonaise (Marseille)	13 (14,9 %)	55 (63,2 %)	19 (21,8 %)

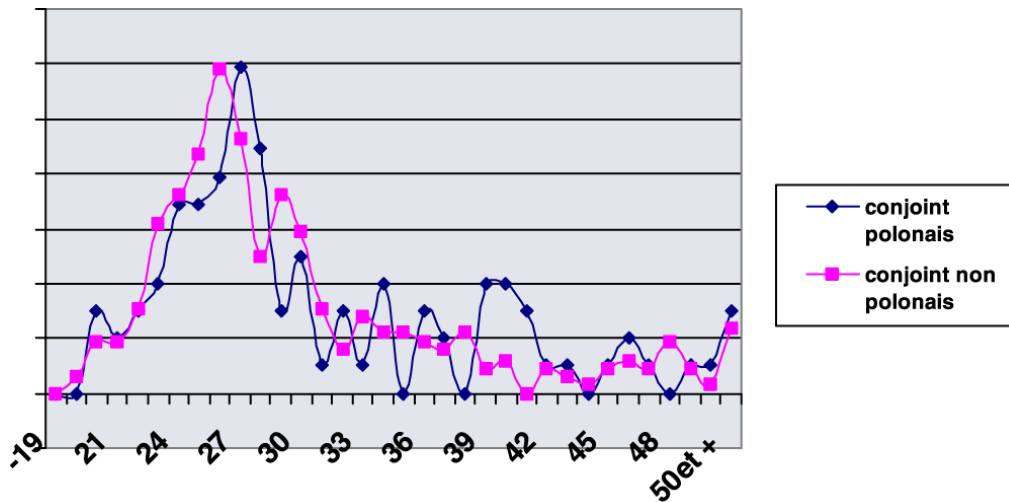
- 14 La proportion relativement élevée de mariages entre Polonais à Paris peut s'expliquer par la constitution d'un embryon de communauté polonaise dans cette ville. Celle-ci se structure dans certains espaces (restaurants, librairies, magasins de produits du pays...) mais surtout autour des lieux de culte et des activités de la Mission Catholique Polonaise. Les mariages n'impliquent jamais de personnes non immigrées au patronyme polonais, ce qui peut indiquer l'absence de lien (ou la faiblesse) entre des vagues migratoires plus anciennes et les flux actuels. Le nombre de mariages entre immigrés polonais à Marseille (13 couples) ne permet pas de conclure à l'existence d'un phénomène similaire dans cette ville.

#### *Situation matrimoniale, âge et différence d'âges au mariage : caractérisation de notre population*

- 15 Les mariages Polonais/non Polonais et intra-polonais contractés en France concernent dans une large mesure des personnes célibataires (non divorcées et non veuves) ; quel que soit le type de mariage, 85 % des épouses polonaises n'ont jamais conclu d'engagement matrimonial. Cependant, le taux de personnes divorcées contractant un mariage est plus élevé qu'en Pologne (7,5 % en 1999 contre 15 % en moyenne pour notre échantillon). Les épouses divorcées d'un

conjoint français lors d'une union précédente sont pour les deux types de mariages assez rares ; elles constituent 3 % des épouses pour les unions intra-polonaises et 7 % pour les unions impliquant un époux non Polonais. Ces personnes pour lesquelles la situation de migration se pose en des termes complètement différents du reste de notre population ne sont pas prises en compte dans les analyses suivantes.

**Graphique 2 : des conjoints féminins selon la nationalité du conjoint masculin**



- 16 La migration induit pour les Polonaises un report de l'âge au mariage. En effet, l'âge médian à la première union de notre population est de 27 ans alors que celui-ci est depuis les 10 dernières années en moyenne de 22 ans en Pologne (*Polish Demographic Yearbooks*). L'âge au mariage des Polonaises est à peu près similaire que le couple soit mixte ou non. Seule une légère prépondérance des femmes d'unions mixtes dans la tranche 22-30 ans (66,8 % contre 59,2 % pour l'autre groupe) et une plus grande représentation des épouses de couples intra-polonais dans la tranche plus de 40 ans (17,2 % contre 10 %) peut être notée.
- 17 Les couples impliquant au moins un ressortissant polonais se distinguent de la population française par des écarts d'âge élevés entre conjoints. Ceux-ci peuvent être considérés comme le signe de rapports sociaux de sexe inégalitaires. Ces écarts s'expliquent par l'existence de calendriers d'entrée dans la vie adulte, différenciés selon le sexe (Bozon, 1990).

**Tableau 3 : Écarts d'âges au mariage (âge époux moins âge épouse) selon la nationalité des conjoints (en pourcentage)**

	≤ -5 ans	-4 ans à -1 an	0 ans à 4 ans	5 ans à 8 ans	≥ 9	TOTAL
Couples de conjoints français	1	18,1	68,25	10,15	2,5	100
Homme polonais / Femmes polonaises	4,1	19,4	42,9	15,3	18,4	100
Homme non polonais / Femme polonaise	3,7	14,6	35,8	21,2	24,6	100

Source : INSEE, 1999.

- 18 Alors que pour la population française<sup>11</sup>, le mari est âgé de plus de 9 ans que son épouse dans seulement 2,5 % des couples, ce pourcentage est de 24,6 % pour les mariages mixtes de notre enquête et 18,4 % pour les mariages intra-polonais. De même, il existe une relativement forte proportion d'unions pour lesquelles le conjoint masculin a au moins 5 ans de plus que son épouse pour les mariages mixtes et mariages intra-polonais (45,8 % pour les mariages mixtes par exemple contre 12,7 % pour les couples de Français). La catégorie sociale des étrangères ou de leur époux n'a pas d'impact significatif sur ces écarts. Tout au plus remarque-t-on une légère prépondérance des écarts d'âges pour les Polonaises mariées à des conjoints français d'origine populaire et pour celles ayant moins de 25 ans. Ces écarts d'âges sont le signe de la place spécifique qu'implique le fait d'être « en migration » dans le cadre des rapports sociaux de sexe. Les différences d'âges sont un indice de l'asymétrie des capitaux masculins

et féminins dans ce type de mariage (Singly, 1987). Les étrangères face à leurs difficultés d'insertion professionnelle (limitation du droit au travail, déclassement professionnel...) sont poussées à rechercher des partenaires dont la situation sociale stable peut pallier cette fragilité. Les conjoints masculins français plus âgés que leur épouse ont plus de chance d'être bien établis dans leur vie professionnelle qu'un homme plus jeune.

*Mariages mixtes et mariages intra-polonais : des acteurs de catégories sociales et d'origines géographiques différenciées.*

19 Les personnes contractant des mariages mixtes ou des mariages intra-polonais ont des trajectoires relevant de logiques migratoires distinctes. Certains critères comme l'origine sociale des conjoints ou la provenance géographique permettent de différencier ces deux groupes.

20 La répartition selon la taille de la commune de provenance des épouses polonaises varie selon le type de mariage que celles-ci contractent (mixte ou intra-polonais). Nos données indiquent que 75 % des épouses de mariages intra-polonais sont originaires de communes de moins de 160 000 habitants contre 450 000 pour les épouses de couples mixtes. Les Polonaises au sein des couples binationaux sont particulièrement nombreuses à provenir de villes de plus de 450 000 habitants (25 %), à l'inverse des épouses de couples intra-polonais qui ne proviennent de ce type de communes que dans 12,9 % des cas. Il en ressort donc que les épouses d'unions intra-polonaises sont essentiellement issues de petites villes et de villages tandis que les épouses de couples mixtes sont majoritairement issues de villes moyennes ou grandes.

21 À cette différenciation correspondent des origines régionales particulières pour ces deux types de couples. Le territoire polonais est divisé en seize régions (*voïvodies*), les femmes au sein des couples mixtes ont des origines régionales assez diversifiées, les *voïvodies* les plus peuplées de Pologne étant celles d'où proviennent le plus grand nombre d'épouses. Les épouses (comme leurs époux) des unions intra-polonaises sont majoritairement originaires de régions faiblement peuplées et périphériques, l'une d'entre elles (dont la population représentait en 2002 5,4 % de l'ensemble de celle du pays) rassemble près de 30 % des épouses. Cette région (*Podkarpackie*) rurale est frontalière de l'Ukraine. Un pourcentage élevé d'épouses et d'époux de ce groupe étaient originaires d'un nombre assez réduit de petites communes de cette région, mettant en évidence la nature réticulaire des flux migratoires dont sont issus les acteurs de ce groupe. La principale région de provenance des épouses de couples mixtes est la *Mazovie* (17 % des cas alors que cette région représente 13,8 % de la population polonaise ; seules 8 % des épouses de mariages intra-polonais en sont originaires). Il est donc possible de dresser une origine géographique typique pour chaque catégorie : les épouses de mariages intra-polonais sont originaires de petites communes de régions périphériques et rurales, celles des couples mixtes de grandes et moyennes villes de régions urbanisées.

*Des femmes de milieux sociaux différents*

22 Les épouses des deux groupes se différencient également selon leur milieu social d'origine. Établir le statut social de certains migrants est assez problématique, en effet compte tenu des restrictions imposées à l'accès au marché du travail (souvent une interdiction) de nombreuses personnes ne déclarent aucune activité. Notamment, dans le cas des couples mixtes, le pourcentage de personnes se déclarant « sans profession » ou « étudiante » est très élevé. De plus, la profession déclarée lors du mariage par de nombreux migrants ne donne souvent pas une idée juste du niveau de formation ou plus largement de la CSP de la personne considérée. Afin d'identifier l'origine sociale des personnes composant notre enquête, nous avons choisi, lorsque cela était possible, de prendre en considération la CSP du père. Le fait que la CSP de celui-ci soit souvent plus élevée que celle de la mère, nous a conduit à ne pas prendre en considération la CSP de la mère dans nos analyses.

**Tableau 4 : CSP des personnes étudiées et de leurs ascendants selon le type de couple**

	Épouses couples intra-polonais	Pères épouses couples intra-polonais	Époux couples intra-polonais	Épouses couples mixtes	Pères épouses couples mixtes	Époux épouses couples mixtes
Sans profession	16	2,8	2,1	22,9	5,3	2,4
Cadres, prof. intellectuelles	10,6	19,4	23,4	19,5	41,2	42,1
Professions intermédiaires	26,6	13,9	10,6	12,6	16,8	23,8
Employés	25,5	8,3	6,4	11,9	6,1	17,3
Artisans	-	-	5,3	0,7	4,6	2,4
Ouvriers	8,5	41,7	41,5	3,1	20,6	7,1
Agriculteurs	-	13,9	-	-	5,3	-
Diplôme Supérieur*	12,8	-	7,4	28,3	-	4,8
Total	100	100	100	100	100	100

\* La catégorie diplôme supérieur correspond aux personnes déclarant comme profession un diplôme de l'enseignement supérieur, une filière d'étude ou simplement la mention « étudiant ».

Les ascendants dont la profession déclarée était « retraité » ont été exclus de ce tableau.

**Tableau 5 : CSP du père des épouses (mariages intra-polonais) croisée avec la CSP du mari**

CSP Père CSP Époux	Pop.	Moy.	Sup. N = 114	Ens.
Pop.	<b>78,3</b>	75,0	20,0	68,8
Moy.	17,4	0,0	20,0	15,6
Sup.	4,3	25,0	60,0	15,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
Ens.	66,7	13,9	19,4	100,0

Les catégories socioprofessionnelles détaillées dans le tableau 3 ont été regroupées en trois grandes catégories : populaire (pop), moyenne (moy) et supérieure (sup). La première est constituée d'ouvriers, d'employés, d'agriculteurs et de personnes sans profession, la seconde de professions intermédiaires, d'artisans, de commerçants et d'entrepreneurs et la troisième de professions libérales, de cadres, de professions intellectuelles et d'artistes.

23 Les épouses des deux groupes s'opposent selon la CSP de leur père. En effet, si 41,9 % des pères d'épouses de couples binationaux sont « cadres » ou « professions intellectuelles », ils ne sont que 18 % pour les couples intra-polonais. De même 41,7 % des femmes au sein des couples intra-polonais ont un père ouvrier, contre 20,6 % pour les autres. Les épouses d'unions intra-polonaises se distinguent également par un nombre important de pères agriculteurs (14 %) contre 5 % pour l'autre type d'union. L'examen de l'origine sociale du père de l'épouse et de la profession des conjoints masculins étrangers laisse également apparaître une faible variation, la CSP du père est souvent identique à celle déclarée par son gendre. Les conjoints masculins appartenant aux catégories populaires (agriculteurs, ouvriers, employés et sans profession) représentent pour les couples intra-polonais près de 50 % des unions et seulement 26,8 % pour les unions mixtes. Ces chiffres montrent la prépondérance des conjoints masculins des milieux populaires dans les mariages du premier groupe et d'une surreprésentation des conjoints d'autres catégories socioprofessionnelles pour ceux du second. Les couples impliquant deux Polonais, à l'inverse des couples mixtes, sont majoritairement composés d'hommes et de femmes issus des catégories populaires.

24 L'analyse des professions déclarées des deux groupes d'épouses laisse apparaître une différence significative. En effet, les deux CSP les plus représentées sont pour les femmes de conjoint non polonais : « sans profession » (22,9 %) et « diplôme » (28,3 %) tandis que pour les épouses de Polonais, « professions intermédiaires » (26,6 %) et « employées » (25,5 %) sont les catégories les plus importantes. Les femmes ne se définissant pas par une profession

représentent donc plus de 51 % des personnes du premier groupe (couples mixtes) et moins de 29 % du second (couples intra-polonais). On peut avancer l'idée que cette situation dépend des projets respectifs des deux groupes. Comme nous le verrons plus loin, l'entrée des épouses de conjoints français sur le territoire français s'est souvent faite sous un statut n'ayant pas, pour objectif premier, l'exercice d'une activité professionnelle (jeune fille au pair, étudiante). Et ce, contrairement aux stratégies développées par l'autre groupe, pour lequel le départ pour la France est lié à des objectifs économiques.

### *Différenciation des mariages mixtes et des mariages intra-polonais selon le principe de l'homogamie*

- 25 Alors que les épouses de couples intra-polonais proviennent essentiellement de milieux populaires et s'unissent à des conjoints de la même origine sociale, les pratiques matrimoniales des épouses de couples binationaux sont sensiblement différentes.
- 26 L'analyse des données indique que les unions intra-polonaises sont essentiellement contractées entre personnes issues de la catégorie populaire : près de 7 Polonaises sur 10 épousent un conjoint du même groupe. Les pratiques matrimoniales des conjoints d'unions intra-polonaises appartenant à la catégorie populaire sont très homogames : près de 80 % des filles ayant un père de cette catégorie épousent un conjoint de même catégorie.
- 27 Dans le cas des couples mixtes, les Polonaises de la catégorie populaire se marient préférentiellement avec des époux appartenant au même groupe : sur 100 filles ayant un père appartenant à la catégorie populaire, 42,9 % épousent un époux du même groupe, alors que ceux-ci ne représentent que 24 % de l'ensemble des époux français (soit pour ce type d'union une surreprésentation de plus de 20 points). Ces femmes sont, au contraire, très nettement sous-représentées dans les unions avec un homme appartenant à la catégorie supérieure (près de 27 points d'écart relativement au pourcentage marginal). À l'inverse, les filles ayant un père membre de la catégorie supérieure se marient de façon exceptionnellement élevée avec des conjoints de la même catégorie (une surreprésentation de 14 points) et relativement peu avec des époux des classes populaires (écart négatif de 10 points au pourcentage marginal). Les épouses issues de la catégorie moyenne se marient très majoritairement avec des conjoints des classes supérieures. Dans le cas des couples mixtes, les épouses polonaises ont un conjoint dont le statut social est, dans la majorité des cas, plus élevé que celui de leur père. Ces résultats révèlent un processus de promotion sociale, à travers le mariage, dont bénéficient les épouses polonaises. Cependant, les entretiens que nous avons menés montrent que le mariage n'est pas, pour de nombreuses femmes, le moyen d'accéder à cette promotion. Ces femmes sont en général en situation d'ascension sociale avant même de contracter une union matrimoniale. Seul l'examen des trajectoires migratoires et biographiques des acteurs permet de comprendre la dynamique de ce processus.
- 28 Retenons qu'il existe deux groupes distincts de migrants polonais d'un point de vue social et géographique, l'un impliquant des personnes issues des milieux populaires et provenant de petites et moyennes communes de régions rurales et qui se marient au sein du groupe polonais ; l'autre comportant une population instruite et urbaine se mariant de façon ultra-majoritaire avec des conjoints non polonais issus de milieux sociaux souvent plus élevés. Ces différentes populations se croisent dans la ville sans se mélanger, les contacts entre les deux groupes sont rares. Ces populations ne constituent pas un groupe unifié, mais plutôt des strates indépendantes. Dans leurs discours ou leurs pratiques, les épouses de couples binationaux refusent d'être assimilées à leurs compatriotes issues d'une classe sociale souvent différente de la leur.

### **Les épouses polonaises des couples mixtes : deux catégories d'acteurs distincts selon la génération**

- 29 Les épouses de couples Polonais/non Polonais peuvent être classées selon deux grands types aux profils démographiques et aux parcours migratoires distincts. Le premier est constitué de personnes souvent arrivées en France au début de l'âge adulte comme jeune fille au pair ou étudiante ; le second est composé de femmes plus âgées, avec souvent un passé matrimonial en Pologne, dont la venue en France relève de motifs économiques.

- 30 Les critères retenus pour distinguer les deux groupes sont : a) les motifs du départ vers la France (raisons éducatives, tourisme, raisons familiales...) <sup>12</sup>, b) le moment où se fait le départ dans le cycle de vie (être mariée ou célibataire, en formation ou travailleuse...).

### *Mariages de primo-migrantes étudiantes ou jeunes filles au pair*

- 31 Les primo-migrantes, qui composent le premier groupe, entrent en France sous le statut de « jeune fille au pair » ou « d'étudiante ». La plupart des personnes interviewées de cette catégorie déclarent ne pas avoir d'activité professionnelle ou déclarent occuper parfois des emplois précaires et faiblement rémunérés. L'examen des données de l'État civil relatives aux pratiques matrimoniales ne permet pas de conclure à la réalisation généralisée de « beaux mariages », les épouses polonaises sont, comme nous avons pu le constater, souvent engagées dans une dynamique de promotion sociale avant même leur union : les études sont souvent à l'origine du départ. Les personnes entrées sur le territoire comme jeunes filles au pair sont très largement majoritaires parmi les épouses étrangères de couples mixtes. Elles ont d'après nos données plus de chance de s'établir durablement en France que les étudiantes. Le séjour en France des jeunes filles au pair ayant épousé un conjoint non polonais se trouvait aussi souvent inscrit dans un projet éducatif plus large. Ces personnes avaient l'intention d'entreprendre des études (glissement du statut au pair vers celui d'étudiante) ou prévoyaient de commencer ou de poursuivre (plus rarement) des études supérieures dans leur pays d'origine. Les mariages impliquant des primo-migrantes semblent être majoritaires selon nos données.

- 32 Le projet de s'installer ou de se marier en France n'est pas obligatoirement présent lors de la première arrivée. Mais la constitution d'un couple et la cohabitation rapide sont une voie possible pour l'ancienne jeune fille au pair de devenir étudiante. En effet, immergée dans un environnement étranger où le droit de travailler légalement ne lui est pas ouvert, le couple est l'« enveloppe » qui lui permet de développer ses projets. La mise en ménage ne semble pas être le résultat d'une stratégie migratoire d'établissement. Le mariage avec un conjoint étranger s'inscrit dans la logique de la dynamique de promotion sociale initiée avant le départ vers la France.

### *Des femmes isolées et précarisées*

- 33 En Pologne, les femmes sont particulièrement touchées par le chômage et les coupes réalisées dans les budgets des politiques sociales. Irena Kotowska (1995) a pu parler à ce sujet de « *féminisation de la pauvreté* ». Selon notre enquête, si les motivations migratoires du groupe précédemment décrit ne sont que faiblement liées, au moment du départ, à des motivations d'ordre strictement économique, les femmes polonaises du deuxième groupe arrivent en France pour occuper un emploi, souvent informel.

- 34 La rupture d'une union dans le pays d'origine et des enfants parvenus à l'âge adulte sont des facteurs qui semblent influencer sur le départ et l'établissement en France. C'est souvent une situation de veuvage ou de divorce conjugué au chômage qui touche durement cette catégorie de la population qui provoque un départ vers l'étranger. Comme a pu le montrer Rotkirch (2004) dans ses travaux sur les migrations féminines russes en Finlande, ces personnes sont souvent des soutiens de famille. L'aide apportée aux enfants mineurs ou même adultes est alors au cœur des motivations migratoires de ces femmes. Rien ne s'oppose plus à l'installation à l'étranger voire au mariage lorsque le pays d'origine est devenu synonyme de précarité et qu'il ne subsiste plus de vie conjugale. La mise en couple et plus généralement l'installation à l'étranger constitue le moyen le plus efficace pour ces femmes non seulement d'assumer leurs responsabilités familiales mais aussi de pouvoir échapper à leur situation en Pologne. Ces femmes ne sont pas comme le premier groupe dans une dynamique de promotion sociale, d'accès à un statut mais plutôt dans la recherche d'une stabilité sociale.

## **Conclusion**

- 35 L'étude des unions mixtes franco-polonaises permet d'interroger la façon dont s'articulent, dans la migration, les stratégies de promotion sociale et le mariage. L'analyse de ces mariages est indissociable d'une réflexion sur les trajectoires migratoires féminines et leurs spécificités. Les couples franco-polonais ne peuvent être réduits à l'image médiatique du

« beau mariage ». C'est bien la correspondance de différentes temporalités (conjugale, professionnelle, migratoire) qui donne toute sa cohérence au phénomène que nous étudions. Loin d'une conception faisant de l'acteur un stratège, « petit napoléon » de ses trajectoires, nous pensons que les « choix » matrimoniaux des polonaises sont portés et construits par le jeu des dynamiques de différentes temporalités sexuées. La compréhension de ce phénomène implique la reconstruction du système intégré de rapports sociaux et de temporalités dans laquelle il se noue.

---

### **Bibliographie**

BOZON Michel (1990) Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. II, *Population*, 3, pp. 565-602.

Haut Conseil à l'Intégration (2003), Groupe permanent chargé des statistiques, Rapport pour l'année 2002, Novembre, 40 p.

INSEE (2002) *La situation démographique en 1999, mouvement de la population*, par Catherine BEAUMEL, Lionel DOISNEAU et Mauricette VATAN, *Insee Résultats Société*, 3, mars.

INSEE (2003) *La situation démographique en 2002, mouvement de la population*, par Catherine BEAUMEL, Lionel DOISNEAU et Mauricette VATAN, *Insee Résultats Société*, 34, Août.

KOTOWSKA Irena, (1995) Discrimination against Women in the Labour Market, *Social Politics*, 2 (1).

MOROKVASIC-MULLER Mirjana (2003a) Transnational Mobility and Gender : a View from Post-wall europe in Mirjana MOROKVASIC-MULLER, Umut EREL, Kyoko SHINOZAKI (Dir.), *Crossing Borders and shifting Boundaries, Vol : Gender on the Move*, Leske, Budrich, Opladen.

MOROKVASIC-MULLER Mirjana, Umut EREL, Kyoko SHINOZAKI (Dir.) (2003) *Crossing Borders and shifting Boundaries, Vol 1 : Gender on the Move*, Leske, Budrich, Opladen.

Observatoire de la Vie Etudiante (2003), Rapport d'activité.

OKOLSKI Marek (1991) La nouvelle donne migratoire en Europe de l'Est, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 7 (2), pp. 7-40.

OKOLSKI Marek (2001), mobilność międzynarodowa ludności polski w okresie transformacji : przegląd problematyki in OKOLSKI Marek, JAZWINSKA Ewa (Dir.), *Ludzie na hurtawce*, Wydawnictwo Naukowe SCHOLAR, Varsovie, pp. 31-59.

OKOLSKI Marek, JAZWINSKA Ewa (sous la Dir. de) (2001), *Ludzie na hurtawce*, Wydawnictwo Naukowe SCHOLAR, Varsovie, 434 p.

ROTKIRCH A. (2004), Saving their sons : east-west migrations as maternal strategies, Congrès AFS, Villetaneuse, 24-27 février 2004.

SINGLY François de (1987), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Presses Universitaires de France, 228 p.

TINGUY (de) Anne et WIHTOL de WENDEN Catherine (1993), Flux de l'est et perspectives migratoires dans le cas français, synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France, *Migration études*, 42, novembre, pp. 1-8.

TRIBALAT Michèle et Francisco MUNOZ-PEREZ (1984), Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France : évolution depuis la première guerre, *Population*, 3, pp. 427-462.

---

### **Notes**

1 Par mixte nous entendons le mariage d'un conjoint polonais et d'un conjoint non polonais (dans la quasi-totalité des cas né en France).

2 Ce texte ne prend pas en considération les évolutions les plus récentes concernant ce flux, survenues à la suite de l'adhésion à l'Union Européenne.

3 La typologie adoptée ici est celle de l'AGDREF (Ministère de l'Intérieur). L'OMI ou l'OFPRA classifient différemment les séjours courts et longs, les titres d'une validité égale à un an sont comptés comme longs. Cette classification différente modifie ainsi sensiblement le ratio « séjours courts/séjours longs ».

4 Elles passent de près de 2000 entrées sous ce titre en 1991 à un peu plus de 500 en 1992 et ne dépassent plus depuis lors les 800 entrées.

5 Cette catégorie est largement féminisée. Ainsi les femmes représentaient-elles 80 % des étudiants en 2002 (OVE, 2003).

6 L'unité d'analyse des statistiques produites est l'individu, on a donc des informations précises sur sa nationalité mais pas sur celle du conjoint (celui-ci étant classé comme français ou étranger) source : INSEE – situation démographique.

7 Près de 500 mariages, impliquant des ressortissants polonais, contractés entre 1993 et 2003 ont été examinés.

8 Les entretiens (40) ont été menés auprès de couples franco-polonais mais aussi de migrantes célibataires.

9 Les professions recensées ont été classées dans des catégories agrégées en 7 ou 3 grands postes. La fréquente imprécision des déclarations des acteurs quant à leur activité ou celle de leurs ascendants a impliqué certains arbitrages. C'est pour cela que nous avons décidé d'opter pour un niveau d'agrégation aussi élevé, masquant certaines nuances mais nous permettant d'éviter d'attribuer de façon erronée des individus à certaines catégories.

10 Par unions « intra-polonaises » nous désignons les mariages qui associent deux personnes polonaises. La quasi-totalité de celles-ci sont immigrées, les mariages entre personnes nées en France de parents nés en Pologne sont rarissimes et ne concernent que des personnes aux âges avancés.

11 Les données suivantes relatives à la population française sont des données nationales.

12 Ces raisons pouvant bien sûr se mêler et là encore il revient au sociologue de trancher et d'identifier le facteur qui structure le plus fortement le cheminement migratoire.

---

### ***Pour citer cet article***

#### Référence électronique

Dominique Giabiconi, « Les mariages mixtes franco-polonais », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 21 - n°1 | 2005, mis en ligne le 10 septembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/2338> ; DOI : 10.4000/remi.2338

#### Référence papier

Dominique Giabiconi, « Les mariages mixtes franco-polonais », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21 - n°1 | 2005, 259-273.

---

### ***À propos de l'auteur***

#### **Dominique Giabiconi**

Allocataire-moniteur, LEST, [dgiabiconi@yahoo.fr](mailto:dgiabiconi@yahoo.fr)

---

### ***Droits d'auteur***

© Université de Poitiers

---

### ***Entrées d'index***

***Index géographique*** : France